

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur PICARD Jérôme, Monsieur René GERVAIS, Monsieur Dominique CHAVINIER.

Excusés : Madame Bernadette SEINCE, Madame Annie JOUVE

Procuration : Madame Bernadette SEINCE à Monsieur Fabrice MEUNIER
Madame Annie JOUVE à Monsieur Philippe DAUPHIN

Absents :

Secrétaire(s) de la séance: Alexandre FORESTIER

Incorporation de biens sans maître - Mme Raynal Marie Augustine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que les propriétaires des parcelles C974, C986, C987, C988, C989, C990, C991, C994, C997 ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues.

Dès lors les biens sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Ces biens peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. Après avoir délibéré, à **l'unanimité**, le conseil municipal, décide que la commune s'appropriera les biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal privé de ces biens et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

DETR appel à projets 2016 - Aménagement du bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'état d'avancement du dossier relatif à l'aménagement du bourg de Vebret. Après plusieurs mois de travail et de réflexion, le Maître d'Œuvre a présenté au comité de pilotage un avant projet définitif. L'estimatif des travaux de VRD (voiries réseaux divers) s'élève à 566 239.50 € HT et 37 000.00 € HT de Maîtrise d'œuvre, soit au total **603 239.50 € HT**.

Monsieur le Maire expose le plan de financement de l'opération :

- DETR 2016	241 296.00 €
- Subvention Département	30 162.00 €
- Autofinancement	331 781.50 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation de l'avant projet définitif, du plan de financement et l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, valide l'avant projet définitif et le plan de financement, décide de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016.

Aménagement du bourg - Demande de subventions aux parlementaires

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer plusieurs dossiers de subvention auprès des Parlementaires, afin de solliciter une aide au titre de leurs réserves parlementaires. Le conseil municipal après avoir délibéré, à **l'unanimité**, accepte de déposer les dossiers de subvention.

Terrain au bourg ZM 69

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions d'acquisition de la maison et du terrain situés au bourg. En effet, Monsieur MOUTY Fernand a souhaité en contrepartie de son don de 20 000.00 € à la commune, lors de l'acquisition, qu'une bande du terrain de la parcelle ZM 69 soit rétrocédé à M. et Mme Richard BESSON. Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour cette rétrocession. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, accepte de rétrocéder une bande d'environ 5 m parallèle au pignon de la maison de M. et Mme Richard BESSON, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Vente du terrain ZM 69 - Le Bourg

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de vendre le terrain ZM 69 situé au bourg d'environ 750 m² (le terrain étant viabilisé : eau, assainissement et électricité), et de définir les

conditions de vente. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, donne son accord pour la vente du terrain au prix de 3 000.00 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur et souhaite que la vente soit soumise à une obligation de construire dans les 3 ans sous peine d'annulation.

Abonnement Service Assainissement Collectif

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour la mise en place d'un abonnement annuel au service assainissement collectif, considérant les nombreux travaux sur les réseaux et la construction de la station d'épuration, ainsi que les frais liés à l'entretien.

Monsieur le Maire propose un tarif unique pour l'abonnement au service assainissement collectif de 20 €/an, ainsi le prix de la taxe d'assainissement restera inchangé au 1er janvier 2016 soit : 1.00 €/ m3 consommé. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, instaure une part fixe d'abonnement au service assainissement collectif de 20 €/an et maintient une part variable directement proportionnelle à la consommation d'eau à 1.00 €/m3 consommé, à compter du **1er janvier 2016**.

Conseiller communautaire de la Commune de Vebret

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'extension de la Communauté de Communes Sumène Artense aux Communes de Beaulieu et Lanobre. Cette extension modifie la composition du Conseil Communautaire. Pour la commune de Vebret, le nombre de sièges est inférieur au nombre de conseillers communautaires désignés à l'occasion des dernières élections municipales, soit un siège au lieu de deux. Le conseiller communautaire est désigné dans l'ordre du tableau. N'ayant qu'un représentant au Conseil Communautaire, la commune de Vebret bénéficie de droit d'un conseiller communautaire suppléant désigné lui aussi dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le nom de ces représentants.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne :

- Monsieur MEUNIER Fabrice, Maire comme Conseiller Communautaire titulaire
- Monsieur DAUPHIN Philippe, 1er adjoint, comme Conseiller Communautaire suppléant.

Questions diverses

Vœux de la municipalité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 17 janvier 2016 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Secrétaire,

Alexandre FORESTIER